

APPEL A ARTICLES

Les cahiers du numérique (ed. HermesSciences)

Le numérique fait figure de paradigme technologique majeur pénétrant toutes les activités humaines et conduit à repenser aussi bien les systèmes techniques que les systèmes sociaux. L'objectif premier de la revue « **Les Cahiers du numérique** » (<http://lcn.e-revues.com>), au travers de ses numéros thématiques, est la mise à disposition d'un corpus précis sur les fondements techniques et sociaux de ces évolutions.

PENSER LA FRACTURE NUMERIQUE

Numéro thématique coordonné par ALAIN KIYINDOU

La notion de « fracture numérique » placée au centre des stratégies de « *e-inclusion* » est à la fois complexe et controversée. L'« *e-inclusion* » telle qu'elle nous est proposée consisterait à établir des passerelles (*digital bridges*) qui relieraient les différents territoires avec l'idée de développer un monde uni, dans lequel toutes les contrées seraient connectées par des autoroutes (de l'information) à haut débit. Cette « réconciliation de la grande famille humaine », nous ramène à la pensée de Marshall Mac Luhan souvent contredite par le fait que la société est un ensemble multiforme qui ne peut être réduite au simple fait technologique.

L'objectif de ce numéro est de mettre en débat la notion de « fracture numérique », de questionner les enjeux techniques, politiques, économiques, sociaux et culturels liés et d'envisager quelques pistes afin de mettre en œuvre de réelles solidarités entre les femmes et les hommes, les jeunes et les moins jeunes, les pauvres et les nantis, les alphabètes et les autres... Elle renvoie incontestablement à l'accessibilité, à l'égalité des genres, au contrôle des réseaux, à la présence des contenus différenciés et à leur visibilité dans le cyberspace...

L'étude de la fracture peut, ainsi, s'appuyer sur un certain nombre d'indicateurs dont les contenus, les capacités et la connectivité. Elle concerne les disparités dans l'accès, l'usage et la maîtrise des technologies de l'information et de la communication et pourrait s'appuyer sur l'Internet, la téléphonie mobile, le GPS, la télévision numérique...

Les politiques publiques de réduction de la « fracture numérique » visent à ce que les femmes et les hommes, quel que soit leur statut ou leur lieu d'habitation puissent avoir les mêmes chances de tirer profit des opportunités offertes par les technologies de l'information et de la communication. Mais, en l'absence des dispositions et des mesures particulières, il est facile de constater les inégalités sexospécifiques ou « tribales » observées dans les autres domaines ainsi que dans des processus d'introduction d'innovations.

La fracture numérique est aussi, et avant tout, une fracture énergétique, sociale et/ou économique. Fracture culturelle et fracture cognitive apparaissent en lien avec la présence de contenus diversifiés, dans la droite ligne de la Convention sur la protection de la diversité culturelle et linguistique, voire du Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. En effet, l'importance des télécommunications internationales dans une région n'est plus le seul indicateur du degré d'intégration ou d'extraversion de celle-ci. Il y a aussi l'importance de la participation culturelle locale.

Mais si la plupart des chercheurs s'accordent sur la présence d'une fracture, mettre l'accent sur sa réduction ne dénoterait-il pas d'une orientation idéologique ?

C'est ainsi que la notion d'« opportunité numérique » est parfois préférée à celle de fracture, jugée à tort ou à raison trop techniciste.

Toutes ces questions ne peuvent être dissociées du rôle de l'Etat ou plutôt des politiques publiques, des organisations non gouvernementales et des entreprises privées. Des politiques innovantes ou des actions concertées et institutionnalisées, comme l'ordinateur à 100 dollars, le Fonds de solidarité numérique, le programme ADEN ou le projet Leland deviennent ainsi, des objets d'étude intéressants.

Mais peut-on réellement réduire la fracture sans se préoccuper de la gouvernance ?

En effet, au-delà de l'accessibilité, des usages, des contenus, la société de l'information met en exergue une fracture décisionnelle en lien avec le choix des normes et standards, ainsi que le contrôle d'Internet.

Modalités pratiques

Envoi des propositions d'articles (**6000 caractères**, espace non compris, plan et références bibliographiques non compris) :

20 juillet à l'adresse suivante : **fracture_numerique@yahoo.fr**

Merci d'indiquer prénom et nom, institution d'attache, adresse électronique, titre de l'article, 3 à 5 mots clefs.

Les contributions (20 pages environs) devront impérativement respecter la feuille de style de la revue (<http://lcn.e-revues.com/revues/23/ConsignesLCN2005.doc>)

Les propositions soumises seront évaluées en double aveugle.

Notification aux auteurs : **20 Septembre 2008.**

Remise des textes : **15 décembre 2008.**

Composition du comité scientifique

Michel Arnaud (Université Paris X), Annie Cheneau-Loquay (CNRS), Divina Frau-Meigs (Université Paris 3-Sorbonne), Alain Kiyindou (Université de Strasbourg), Pierre Ouedraogo (INTIF), Theodora Pélage-Miere (Université de Versailles Saint-Quentin – en Yvelines), Jacques Perriault (Université Paris X), Valérie Peugeot (Vecam), Alain Rallet (Université de Paris Sud), Jean François Soupizet (Commission Européenne).